

qui est très complet – c'est exhaustif –, et sa faible utilisation. C'est le moins que l'on puisse dire: 0,15 % des salariés qui ont droit à une voiture de société recourent au budget mobilité. C'est extrêmement faible.

Cependant, j'invite quand même à une réflexion sur la communication. Quand on consulte la page d'accueil du site, on tombe sur 157 questions, avec 157 liens, que les citoyens, entreprises ou travailleurs intéressés pourraient se poser sur ce mécanisme. Cela rend la lecture de ce site trop fastidieuse, à mon avis, pour susciter l'intérêt. Cela finit même par décourager les quelques personnes qui ont manifesté un intérêt sur le sujet. Je pense que cela vaudrait la peine d'y réfléchir, tout simplement.

**23.05 Jef Van den Bergh (CD&V):** Mijnheer de minister, ik begrijp dat wij tot midden 2021 zullen moeten wachten op de cijfers.

Wat wij uit de gegevens van de website, waar collega Ben Achour naar verwees, wel kunnen leren, is dat er bepaalde hindernissen en een zekere complexiteit worden vastgesteld. Als wij daarop kunnen inspelen met een aantal vereenvoudigingen en door bepaalde drempels te verlagen, ben ik ervan overtuigd dat wij van het mobiliteitsbudget een succes kunnen maken. Ik denk bijvoorbeeld aan de berekening van de TCO, de waarde die het mobiliteitsbudget kan hebben, of aan de wachttijd, die vandaag nog ingeschreven staat en toch een belangrijke hinderpaal is voor het invoeren van een mobiliteitsbudget en dergelijke.

Als wij op die punten gericht kunnen inspelen met een wijziging van de wet, dan kunnen wij van het mobiliteitsbudget verder echt een succes maken. Daar geloof ik heel sterk in en ik kijk dan ook uit naar de aanpassingen die u hebt aangekondigd, mijnheer de minister.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

**24 Question de Daniel Senesael à Vincent Van Peteghem (VPM Finances) sur "Les contrôles des tabac shops" (55014901C)**

**24 Vraag van Daniel Senesael aan Vincent Van Peteghem (VEM Financiën) over "De controles van de tabakswinkels" (55014901C)**

**24.01 Daniel Senesael (PS):** Monsieur le ministre, fin 2020, une vaste opération réalisée dans les *tabac shops* du centre-ville de Tournai par les services de police de la zone de police du

Tournais et plusieurs partenaires issus de la zone de secours de Wallonie picarde, de l'Office national de l'emploi (ONEM), de l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI), de l'Office national de sécurité sociale (ONSS), du SPF Finances et du SPF Santé a révélé un grand nombre de manquements.

Les infractions constatées concernent la comptabilité, l'affichage des prix, l'étiquetage des produits et leur origine ou encore la vente de produits dépourvus de notices en français. Notons que des manquements relatifs à la sécurité et à la salubrité ont été observés: absence de blocs d'éclairage, de détecteurs d'incendie, d'attestations d'exploitation, d'attestations de contrôle électrique, la présence d'extincteurs non contrôlés ou de compartimentages dans l'immeuble. La présence de logements non conformes a également été suspectée par les inspecteurs. Au total, les amendes distribuées s'élèvent à 24 000 euros.

Cette opération fait écho à celle réalisée conjointement par une dizaine de policiers et de délégués de la Région wallonne, de l'ONSS, du contrôle des lois sociales, de l'ONEM, des douanes, de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire et du SPF Santé en novembre 2020 dans le Borinage ou encore à celle effectuée en mars 2020 dans différentes communes bruxelloises par les douanes et les polices locales de Bruxelles-Midi et Bruxelles-Ouest, laquelle a révélé l'existence de nombreuses infractions relatives à l'alcool, au tabac, au tabac à chicha et aux boissons non alcoolisées.

Quel est votre point de vue à ce sujet? Pouvons-nous recevoir un aperçu des opérations de ce type réalisées en Belgique en 2020?

Les territoires belges frontaliers de la France sont particulièrement exposés aux risques liés aux infractions susnommées, dans la mesure où ces territoires présentent certains avantages aux exploitants de *tabac shops*. Des initiatives spécifiques sont-elles envisagées de manière générale en Belgique et, plus spécifiquement, dans les territoires que je viens d'évoquer?

**24.02 Vincent Van Peteghem, ministre:** Cher collègue, l'Administration générale des Douanes et Accises effectue régulièrement des contrôles dans les magasins de nuit et les *tabac shops*. Ces contrôles révèlent souvent des infractions à l'égard de la législation en matière d'accises sur

les boissons alcoolisées, non alcoolisées et le tabac manufacturé. Les infractions typiquement constatées sont la vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées achetées en France et au Luxembourg sans avoir été déclarées en Belgique et donc sans que les droits d'accises belges aient été acquittés. Quant au tabac manufacturé et principalement les tabacs à chicha, on constate souvent qu'ils ne sont pas pourvus de signes fiscaux belges.

Ces contrôles sont organisés soit par l'Administration générale des Douanes et Accises de sa propre initiative, soit à la demande d'autres instances telles que la police, l'ONSS ou encore l'AFSCA. Dans pareil cas, chaque instance reçoit des instructions claires et relève les infractions en fonction de ses compétences propres. Des contrôles sont effectués régulièrement partout dans le pays sur ces points de vente dans le but de répondre aux objectifs inscrits dans le plan opérationnel national de l'Administration générale des Douanes et Accises. De nouvelles initiatives d'opérations coordonnées ou propres à l'Administration générale des Douanes et Accises sont également prévues en 2021.

**24.03 Daniel Senesael (PS):** Je remercie le ministre pour ses éléments de réponse. Je reviendrai avec une question écrite pour les statistiques réalisées en 2020.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

**25 Question de Malik Ben Achour à Vincent Van Peteghem (VPM Finances) sur "Les négociations au sein de l'OCDE sur la taxation des multinationales" (55014902C)**

**25 Vraag van Malik Ben Achour aan Vincent Van Peteghem (VEM Financiën) over "De onderhandelingen bij de OESO over het belastingen van multinationals" (55014902C)**

**25.01 Malik Ben Achour (PS):** Monsieur le ministre, l'accord de gouvernement fait de la négociation OCDE sur la taxation des multinationales une priorité. J'ai déjà eu l'occasion de saluer cette évolution qui tranche avec l'attitude du gouvernement précédent, comme d'ailleurs dans le dossier de la taxe sur les transactions financières.

C'est avec satisfaction que j'ai pris connaissance de ce qui est à interpréter comme une inflexion par rapport à la position de l'administration Trump. La secrétaire au Trésor, Janet Yellen, a en effet annoncé, ce vendredi 26 février lors d'une réunion

des ministres des Finances du G20, que les États-Unis abandonnaient leur revendication de voir adopter la disposition dite du « *safe harbour* », laquelle aurait donné la possibilité aux sociétés américaines de participer ou non au nouveau régime fiscal. Cette proposition, introduite fin 2019 par l'ancien ministre des Finances, avait de fait entraîné le gel des discussions.

À la suite des déclarations de Mme Yellen, les ministres français et allemand des Finances, Bruno Le Maire et Olaf Scholz, se sont tous deux félicités de cet important pas en avant et jugent qu'un accord pourrait être conclu rapidement, le premier l'estimant même « à portée de main » d'ici l'été, le second évoquant plutôt « la fin de l'été ». Quoi qu'il arrive, nous sommes dans une perspective à court terme.

Selon l'OCDE, une taxe sur les entreprises du numérique et de grande consommation établie à 12,5 % rapporterait de 5 à 12 milliards de dollars par an à l'échelle mondiale, et même entre 42 et 70 milliards si elle est étendue à l'ensemble des multinationales.

Monsieur le ministre, à l'aune de cette nouvelle donne politique réjouissante, pourriez-vous nous faire un état des lieux des pourparlers en cours à l'OCDE?

Partagez-vous l'optimisme affiché par vos homologues français et allemand quant à une issue positive à court terme? Je vous remercie.

**25.02 Vincent Van Peteghem, ministre:** Depuis le début de l'année, les négociations relatives à la réforme des règles de fiscalité internationale se poursuivent activement au sein de l'OCDE. Les résultats de la consultation publique sur les deux piliers tels qu'expliqués en détail dans le plan directeur ont fait l'objet de discussions en janvier. Depuis février, les discussions techniques se poursuivent désormais au sein des groupes de travail et d'une *task force* ad hoc.

Face aux défis fiscaux soulevés par la digitalisation de l'économie, notre pays est fondamentalement en faveur d'une réponse multilatérale. Le changement de position des États-Unis quant à l'approche *safe harbour* sur le pilier I est tout à fait encourageant et permet d'espérer un accord de principe d'ici début juillet. Toutefois, d'autres points techniques restent encore à trancher. La prudence impose dès lors de ne pas tirer de conclusions hâtives quant à l'issue des discussions. En tout état de cause, et comme vous l'indiquez à juste titre, l'accord de